Cinquantième Année. — N° 96. Le Numéro : 10 centimes. Mercredi 22 Avril 1891

POLITIQUE, LITTERATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

ABONNEMENT

Saumur

Un an . . . . . 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste

Un an . . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne
A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

INSERTIONS

Annonces, la ligne..... 20
Réclames, — 30
Faits divers — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne
A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 21 AVRIL

LE PÉRIL ALGÉRIEN

Si les colonies relèvent de l'insouciant sous-secrétaire d'Etat, l'Algérie est sous la direction du ministre de l'intérieur Constans.

L'Algérie est, en effet, considérée comme un groupe de départements français.

Or, M. Constans, disent les *Tablettes d'un Spectateur*, ne semble pas plus se préoccuper des désordres qui se produisent en Algérie que M. Etienne ne se préoccupe des désordres qui se passent au Tonkin.

Il souffle depuis quelque temps un vent de révolte en Algérie.

Il s'y commet des crimes qui sont le résultat de la haine des indigènes contre l'administration.

Naturellement ce sont les colons qui sont victimes.

Chaque jour le péril grandit, et les colons sont obligés de transformer leurs maisons en forteresses et de percer des meurtrières dans leurs murs.

Ils savent, en effet, que dans les villages chaque indigène a son fusil caché dans un trou ; ils savent que des familles puissantes, jadis divisées, sont aujourd'hui réunies dans une haine commune contre « l'oppresseur. »

Ce que les colons savent, l'administration ne l'ignore pas non plus.

La liste des attentats commis par des indigènes armés contre les propriétés et les personnes est interminable. Et ces attentats ne sont pas l'œuvre de brigands isolés ; on y voit clairement l'association, c'est-à-dire l'esprit d'insurrection.

Souvent même, les propriétaires sont prévenus, par des avis aussi menaçants que mystérieux, qu'ils sont désignés pour l'œuvre de vengeance.

Et ces menaces sont exécutées fidèlement, si les propriétaires ne paient pas la rançon qui leur a été proposée pour être épargnés.

Les colons sont effrayés, et il y a de quoi.

Ils viennent de supplier la Commission d'enquête récemment nommée de venir en Algérie pour se rendre compte de la situation.

A quoi bon cette nouvelle promenade parlementaire ?

Est-ce que le gouvernement et les préfets ne savent point ce qui se passe ?

Si, ils le savent très bien, et ils en ont certainement informé M. Constans.

Mais le gouvernement républicain, toutes les fois qu'il a parlé de l'Algérie, a dit : « la plus belle et la plus florissante de nos colonies. »

Les opportunistes n'admettent pas que leurs procédés administratifs soient suspectés de ne pas être excellents, pas plus que les Juifs qui subventionnent la République pour s'en faire des rentes ne veulent qu'on critique le décret détestable par lequel l'affreux petit Crémieux exaspéra les Arabes en 1870.

Et l'on en usera avec l'Algérie comme Jules Ferry en a usé et comme M. Etienne continue d'en user avec le Tonkin.

On affirmera que tout est pour le mieux dans la meilleure des colonies jusqu'au moment où l'orage éclatera sur tous les points à la fois.

Et il faudra éteindre la révolte dans le sang, dans beaucoup de sang.

En attendant, nous conseillons aux capitalistes désireux de mener un vie aventureuse dans toute l'acceptation du mot de faire leurs paquets et d'aller là-bas demander des concessions.

Mais ils feront bien d'emporter une bonne provision de fusils à longue portée et de se faire accompagner d'un nombreux personnel capable de guerroyer.

Jeanne d'Arc et Carnot

Un gros bonnet républicain, interrogé sur l'invitation faite au président Carnot d'assister aux fêtes célébrées à Orléans en l'honneur de Jeanne d'Arc, a répondu : « Qui diable, par exemple, a eu l'idée d'inviter M. le Président de la République à y assister, c'est une autre question. Personne n'accepte la paternité de cette idée. Vous pouvez interroger qui vous voudrez, celui que vous interrogerez vous répondra : ce n'est pas moi. »

Ce même personnage républicain se réjouit de la présence de M. Carnot « à cette belle capucinade » parce que ses coreligionnaires crieront : Vive la République ! « à la barbe des curés ».

En effet, immédiatement après le défilé des troupes, les portes de l'Hôtel des Créneaux souvriront. Le corps municipal, précédé de la bannière de Jeanne d'Arc et de l'étendard de la ville, en sortira, passera à son tour devant la tribune du Président et se dirigera vers la basilique.

Sur le parvis s'avanceront, au milieu d'un immense clergé, neuf archevêques ou évêques, mitres en tête, crosses en main. Les tours de la cathédrale s'embraseront, et, aux accents des cantiques, au son des trompettes, des tambours battant aux champs, au lointain grondement du canon, le maire remettra pieusement la bannière de la Pucelle à l'évêque d'Orléans. Celui-ci donnera l'accolade au magistrat de la cité, et les neuf prélats béniront le corps municipal, l'armée, la foule, et, dans le lointain, le Président de la République.

Si l'on en croyait les feuilles radicales, l'idée de ce voyage présidentiel émanerait du secrétaire général de la présidence, le général Brugère. C'est sa fille, Mlle Céline Brugère, filleule de M. et de Mme Carnot, qui offrirait au Président de la République le bouquet traditionnel.

La presse radicale a tonné contre le projet prêté à Mme Carnot d'assister aux cérémonies religieuses qui doivent avoir lieu à la cathédrale d'Orléans. Aussitôt une feuille ministérielle a déclaré que jamais Mme Carnot n'avait eu cette intention — sa grandeur l'attache au rivage. La presse radicale n'en persiste pas moins à prétendre qu'elle a « éventé la mèche » et que la belle-mère du général Brugère paiera les frais de l'aventure. Elle avait déjà fait installer un salon spécial, rouge et or, pour recevoir dignement madame Carnot.

Tout cela est triste, bien triste. Mais il y a la note comique pour dérider les fronts attristés :

Une surprise a été reservée à M. Carnot. En passant rue Bannier, le Président saluera la « statue du Grand Carnot couronné par la Victoire », groupe improvisé en quelque sorte, pour la circonstance, par M. A. Lanson, le célèbre sculpteur. Carnot est représenté debout, le bras droit replié sur la poitrine, dans un geste plein d'énergie. Au-dessus de sa tête, dont la physionomie s'éclaire de résolution et de volonté, une Victoire ailée soutient une couronne.

Il faut avouer que cette apothéose du « Grand Carnot » en face de Jeanne d'Arc excite une douce gaieté ! C'est d'un goût douteux.

E. R.

INFORMATIONS

Au cours de la séance qu'elle a tenue hier, la Commission du budget a été avisée que d'après des renseignements puisés auprès de l'administration coloniale, le budget de l'Indo-Chine se trouve en déficit de 15 millions pour l'exercice 1890, et qu'on prévoit, pour l'exercice courant, un nouveau déficit de 10 millions au minimum.

L'année 1891 voit la première application d'une mesure votée par les Chambres, et qui figure dans la loi des finances pour l'exercice actuel.

Aux termes de l'article 31 de cette loi, les pensions militaires concédées à des officiers ou assimilés à partir du 1er janvier 1891 ne pourront plus désormais se cumuler avec un traitement civil payé par l'Etat, les départements, les communes ou les établissements publics, que dans le cas où le total de la pension militaire et du traitement civil sera inférieur au montant de la solde, sans les accessoires, dont jouissait le titulaire au moment de sa mise à la retraite.

Lorsque ce total dépassera le montant de la solde, il y sera ramené par une suspension d'une partie de la pension.

Lorsque le traitement civil sera égal ou supérieur au montant de la solde, la pension sera complètement suspendue tant que le titulaire jouira de ce traitement.

La loi considère comme traitements les indemnités ou salaires alloués aux officiers ou assimilés retraités et employés à titre d'auxiliaires permanents par l'Etat, les départements, les communes ou les établissements publics.

Toutefois ces diverses dispositions ne s'appliqueront pas aux pensions militaires qui seront concédées à des officiers ou assimilés retraités pour blessures ou infirmités équivalant à la perte d'un membre et contractées pendant le service.

Il est entendu que le parti monarchique n'inspire plus aucun souci à la République. On l'a bien vu lorsque naguère l'honorable M. Bocher a résigné ses fonctions et a été remplacé par M. le comte d'Haussonville. Pendant huit jours la presse républicaine ne s'est pas occupée d'autre chose. Ces jours-ci a été publiée la lettre adressée par M. le comte d'Haussonville aux présidents des comités royalistes. La *République française*, le *Rappel*, le *Radical*, la *Lanterne*, le *Paris*, etc., ne manquent pas de signaler et de discuter ce nouveau document. La *République française* ne se borne pas à des appréciations, elle donne des conseils à M. d'Haussonville qui, bien certainement, ne manquera pas de les mettre à profit :

« Au fond, ajoute-t-elle comme conclusion, toutes ces belles paroles adressées aux présidents des comités tombent dans le vide. »

Donc, ce n'est rien, et voilà pourquoi elles excitent tant de bruit dans la presse républicaine.

M. Carnot et M. de Mac-Mahon

Le maréchal de Mac-Mahon, toujours très droit et très alerte, malgré ses quatre-vingt-trois ans, assistait à la dernière réunion du concours hippique.

Au moment où M. Carnot, venu officiellement au concours, se dirigeait vers la tribune d'honneur, il a aperçu le maréchal de Mac-Mahon et l'a très gracieusement salué. L'ancien Président de la République s'est découvert à son tour, et d'une façon très cordiale, devant le Président actuel.

IL DEMANDE UNE COMPENSATION

M. Tirman ne veut pas être député ni sénateur ; il veut une compensation, une bonne, naturellement.

L'*Estafette*, qui doit être renseignée, dit :

« Contrairement à ce qu'annoncent divers journaux, il est inexact que M. Tirman, ancien gouverneur de l'Algérie, songe à briguer un mandat électif dans le département des Ardennes, où d'ailleurs aucun siège n'est vacant.

» Ce que M. Tirman souhaite et espère, c'est une « compensation », et il l'a déclaré à diverses reprises dans les entretiens qu'il a eus, en ces temps derniers, avec le ministre de l'intérieur. »

Une belle ambassade, par exemple, avec cent mille francs de traitement, lui conviendrait.

M. Tirman est habitué maintenant à cent mille francs de traitement. Il ne veut pas déchoir.

Le *Figaro* annonce que le prince Victor, la princesse Lœtitia et la princesse Clotilde ont signé mercredi dernier, devant le juge de paix de Nyon, un acte par lequel ils renoncent à attaquer le testament du prince Jérôme, testament qui devenait nul de plein droit à défaut de cette renonciation. Cet acte permet au prince Louis l'entrée en possession immédiate ; tout est terminé, grâce à l'union parfaite de tous les membres de la famille.

Le *Figaro* ajoute : L'ensemble de la fortune de Jérôme ne dépasse pas un million de capital.

Les exécuteurs testamentaires vont com-

mencer immédiatement des démarches pour obtenir le transfert du corps du prince Jérôme.

Chronique Locale
ET DE L'OUEST

Élection sénatoriale de Maine-et-Loire

Scrutin du 19 avril

Electeurs inscrits.....	986
Votants.....	976
Majorité.....	489
MM. Merlet, conservateur, *élu*.....	658 v.
Boulanger, républicain.....	295
De Castries.....	5
Hacque.....	4
Gennevraye.....	1
Bulletins blancs ou nuls...	13

Cette élection partielle et uninominale de 1891 ne peut être comparée rationnellement qu'à l'élection partielle et uninominale de 1885, qui eut lieu pour remplacer le regretté M. Achille Joûbert. Voici les chiffres de cette élection :

Scrutin du 25 janvier 1885

Inscrits, 980. — Votants, 968

MM. Blavier.....	665
Maillé.....	298

On voit par cette comparaison, la seule, nous le répétons, rationnelle et probante, que la situation réciproque est, à très peu près, en 1891, ce qu'elle était en 1885, quoi que prétendent, à ce sujet, le *Patriote* et le *Petit Courrier*, unis dans une commune joie.

Du reste, nous n'avons pas dessein de contester à ces deux organes républicains les motifs d'allégresse qu'ils s'attribuent. Ils sont contents ou feignent de l'être, et nous sommes encore plus contents qu'eux. Tout est donc pour le mieux dans la meilleure des élections.

Nous avions dit que le parti conservateur, en Maine-et-Loire, est un bloc et qu'on ne l'entamera pas. On ne l'a pas entamé.

(*Union de l'Ouest.*)

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Le résultat de l'élection de dimanche est bien celui que nous espérions. Notre succès a été complet comme l'avait été celui de l'élection partielle du 25 janvier 1885.....

» Nous avions annoncé que les électeurs du département demeureraient fidèles aux principes de conservation sociale qu'ils ont toujours défendus jusqu'ici ; leur vote qui se traduit finalement par une nouvelle majorité imposante a prouvé que nous avions raison de compter sur eux.

» Mettrons-nous ce nouveau succès à l'actif de la politique pure? Si nous l'avions voulu, nous nous serions empressés de répondre aux provocations répétées dont nous avons été l'objet. Nous avons gardé le silence, convaincus d'une part que nos adversaires choisissaient mal leur terrain, qu'en dépit de leurs reproches anticipés les électeurs ne les suivraient pas, et certains d'autre part que nos amis nous connaissent assez pour ne pas douter de nous, alors même que nous nous taisons.

» Qu'aurions-nous appris d'ailleurs, qu'auraient appris nos adversaires aux électeurs que ceux-ci ne savaient depuis longtemps mieux que nous? Pense-t-on qu'ils éprouvaient vis-à-vis de l'honorable M. Merlet les doutes qui semblaient tant préoccuoer nos confrères? Vraiment ceux-ci étaient bien bons ! L'électeur savait que notre candidat n'était pas républicain, qu'au contraire il était conservateur ; cela lui suffisait.

» Qu'il fût royaliste ou impérialiste, outre que la plupart étaient parfaitement fixés, ils n'y attachaient pas l'importance qu'il faut y attacher en temps ordinaire. Quand la maison brûle, on cherche d'abord à éteindre le feu, tous ceux qui tiennent à préserver la maison courent aux pompes, et ce n'est qu'après l'incendie qu'on songera à la reconstruction de l'édifice. Mais pour cela, les travailleurs n'ont aucun sacrifice à faire ni de principes, ni de croyances, ni de dignité, ni de conscience.

» Nous savons que ces sentiments sont jugés bien vulgaires et bien terre à terre par les maîtres de la politique fin de siècle ; mais nous croyons que la plupart de nos concitoyens les partagent et leur témoignage nous suffit.

» Quelque triste que soit la situation du pays, nous ne pouvons pas ne pas la constater.

» Nous ne sommes pas au pouvoir, il ne dépend pas précisément de nous d'y arriver ; nous sommes en présence d'un gouvernement de sectaires, qui nous arrache légalement, lambeau par lambeau, nos droits et nos libertés ; le péril social va chaque jour grandissant ; le socialisme, qui sent les pouvoirs publics sans énergie contre lui, gronde et menace ouvertement de tout dévorer. La sécurité disparaît. Voilà où nous en sommes !

» Mais voilà aussi ce que les honnêtes gens de Maine-et-Loire ne peuvent accepter de gaieté de cœur. Dimanche, ils ont protesté à leur manière. Nous les en félicitons et les en remercions. Ils ont prouvé à ceux qui injurient et repoussent l'Union conservatrice qu'à leurs yeux elle reste une digue absolument nécessaire ou qu'ils ne la laisseront pas démolir. Ils ont prouvé qu'ils sont toujours en communion d'idées avec leurs mandataires, puisqu'ils ont acclamé le candidat choisi dans *la réunion des conseillers généraux et d'arrondissement conservateurs*, réunion convoquée en Congrès électoral par tous *les sénateurs et députés* du département. Merci à MM. les délégués sénatoriaux d'avoir si clairement et si courageusement notifié leur volonté et pris la défense du pays et du département.— P.-A. MICHEL. »

Nous lisons dans le *Patriote* :

« M. Merlet avait été préfet et député de Maine-et-Loire durant une législature. Pour lutter, avec quelque chance de succès, il eût fallu lui opposer la candidature d'un homme *assez connu pour pouvoir exercer sur le corps électoral une action personnelle décisive*. Je serai certainement d'accord avec l'honorable M. Boulanger en disant que sa candidature manquait de ce caractère particulier, qui a immanquablement une grande part dans le succès et qui eût été d'autant plus utile, d'autant plus nécessaire que, selon l'usage antique et solennel du parti républicain, sa candidature a été lancée au dernier moment. »

Ça, c'est le pavé de l'ours ou le coup de... poing de la fin, après la défaite ; et c'est aussi absolument ce que nous avions prévu et annoncé.

Pourquoi les républicains n'ont-ils pas, comme nous, choisi et présenté la candidature d'un Angevin ayant une action personnelle ? Mais parce qu'ils n'en ont pas.

M. Merlet, le nouveau sénateur, adresse à MM. les délégués sénatoriaux la lettre de remerciements suivante :

« Angers, le 19 avril 1891.

» *A Messieurs les Electeurs sénatoriaux de Maine-et-Loire.*

» Messieurs,

» Vous avez, par votre vote, fait justice des vains efforts tentés pour capter vos suffrages.

» Une fois de plus vous avez refusé votre confiance à ceux qui ne représentent pas vos intérêts, et ne défendent ni vos libertés, ni vos croyances.

» Une fois de plus, en répondant à l'appel de vos sénateurs et de vos députés, vous avez affirmé la fermeté de vos sentiments, et votre volonté de rester unis dans les luttes électorales.

» Au lendemain de l'éclatante manifestation que vous avez faite sur mon nom, c'est avec une légitime fierté que je viens vous exprimer toute ma reconnaissance, en vous renouvelant, Messieurs, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

» J. MERLET. »

M. Guyot, professeur de mathématiques au collège de Saumur, est promu de la 4e à la 3e classe.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 18 avril. — Albert Jûles, route de Varrains.

Le 20. — Rose Giraud, rue Saint-Nicolas ; — Jeanne Giraud, rue Saint Nicolas.

VOLS. — Un garçon de salle d'un des hôtels de Saumur a été arrêté à la suite de nombreux vols d'argent au préjudice de son patron. Celui-ci découvrit le coupable en usant d'un procédé qui réussit toujours : il marqua légèrement des pièces de monnaie et demanda peu de temps après l'échange d'un louis à son employé, qui lui donna les pièces marquées.

Par décision ministérielle du 18 avril 1891, M. de Place, capitaine en 2e au 1er régiment de cuirassiers, à Angers, est nommé capitaine commandant dans le corps dont il fait partie.

ANGERS. — *Un carrousel militaire.* — Le *Patriote* annonce que, dans sa séance tenue le 15 avril, au café Gasnault, la Commission du Concours hippique d'Angers a décidé de faire des démarches auprès de M. le colonel du 1er cuirassiers, afin qu'un grand carrousel militaire fût organisé, le 19 mai, sur le Champ-de-Mars.

Conférence socialiste. — Quinze cents personnes environ, dont un tiers de femmes, assistaient samedi soir, au Cirque-Théâtre, à la conférence du citoyen Lavy, député de la Seine.

M. Lavy a envisagé d'une manière générale la question sociale ; il a violemment critiqué le régime actuel qui, à son avis, ne vaut pas mieux qu'une monarchie ; comme moyen pratique, l'orateur préconise surtout les caisses des chambres syndicales ; puis il a engagé les femmes présentes à faire la quête ; 60 fr. environ ont été ainsi recueillis pour soutenir la grève.

L'auditoire était composé en grande partie d'ouvriers des ardoisières.

Après le citoyen Lavy, un orateur anarchiste a pris la parole et débité des théories révolutionnaires.

Dans la salle, quelques coups de poings ont été échangés et des assistants qui protestaient se sont vus expulsés de force.

En somme, aucun incident grave à signaler.

LAÏCISATION D'ÉCOLE

L'école communale de garçon de Fresnay (Sarthe) a été laïcisée à la vapeur.

Le 1er avril, l'administration avise les Frères que leur école, qui compte 150 élèves, est laïcisée. Généreusement on leur donne trois jours pour déménager.

Le Frère supérieur, qui habite l'école depuis quarante-deux ans, est gravement malade

---

39 **Feuilleton de l'Écho Saumurois**

L'Homme aux cent millions

PAR PAUL VERDUN

— Ça ne se refuse pas, répondit l'autre avec empressement.

Ils entrèrent chez un marchand de vin.

— Qu'est-ce que vous prenez? demanda Ferrari.

— Une absinthe au sucre.

— Une absinthe au sucre et un vermout sec! commanda l'explorateur ; et il continua ses interrogations.

— On n'est pas trop tenu où vous êtes?

— Non, pas trop ! Monsieur est à sa banque toute la journée et ne rentre que le soir pour dîner. Madame s'occupe de ses femmes et pas des domestiques hommes.

— De sorte que vous êtes tranquille. Et vous allez et venez comme vous voulez?

— L'on va et l'on vient comme on veut... oui... c'est-à-dire, pourvu qu'on s'arrange de manière à n'être pas vu par M. Auguste. En voilà une rosse?

— M. Auguste, n'est-ce pas le premier valet de chambre? demanda Ferrari à tout hasard.

— Oui.

— C'est à lui sans doute qu'il faut s'adresser pour entrer dans la maison.

— Oui, c'est lui qui fait la pluie et le beau temps, qui accepte les domestiques et les renvoie. Le comte ne s'occupe jamais de cela. Pourvu qu'il soit bien servi, c'est tout ce qu'il demande. Seulement, si vous voulez entrer chez nous maintenant, ce sera difficile. Il n'y a pas de place libre. Nous sommes au complet. Qu'est-ce que vous êtes, vous : cocher, valet de pied, valet de chambre?

— J'ai été un peu tout. C'est comme valet de chambre que je me présente.

— C'est drôle, fit le domestique, plus je vous regarde, moins je me persuade que vous êtes quelqu'un comme nous. Vous portez toute votre barbe, et vous parlez comme si vous commandiez : vous avez tout à fait l'air d'un bourgeois.

— Bah! C'est parce que vous n'êtes pas habitué au genre américain! riposta le voyageur imperturbablement. C'est justement parce que je n'ai pas le chic que vous possédez, vous autres Parisiens, que je voudrais entrer dans votre maison, pour y prendre vos bonnes manières.

Le cocher se redressa évidemment flatté.

— Ça, dit-il après avoir avalé le fond de son verre, et en faisant clapper sa langue, c'est vrai que, pour se former aux bonnes manières, il n'y a qu'à Paris qu'on peut s'y former.

— Garçon! Une autre absinthe et un autre vermout! commanda Ferrari.

Joyeux de cette nouvelle rasade, l'homme ajouta :

— C'est donc en quelque sorte un apprentissage que vous venez faire à Paris?

— Comme vous le dites, c'est un apprentissage. Quand je connaîtrai bien tous les détails du service, quand j'aurai pris vos façons, je retournerai en Amérique, et alors j'y gagnerai ce que je voudrai. J'abandonnerais bien quelque chose sur mes gages pour que M. Auguste me donnât des leçons.

— Oh! alors, si vous voulez le payer, vous pouvez considérer votre admission comme une chose faite. Pour gagner vingt francs de plus par mois, M. Auguste bouleverserait le personnel de l'hôtel de fond en comble.

— C'est que, fit l'explorateur jouant l'embarras, je ne sais comment m'y prendre pour lui proposer cet arrangement. Nous n'avons pas l'habitude de ces marchés-là en Amérique.

— Oh! vous, vous êtes des sauvages! répliqua le cocher auquel les deux verres d'absinthe donnaient de la fatuité. A Paris, ces petites opérations sont très naturelles. Il n'est pas nécessaire de prendre des gants pour les proposer.

— Ça ne me paraît pas tout de même si commode que vous le prétendez, et je parierais bien une bouteille de vin blanc à celui qui porterait la parole pour moi.

— Si vous êtes aussi embarrassé que cela, fit le domestique, qui se voyait déjà en perspective vidant la bouteille de vin blanc, je pourrais parler pour vous.

— Vous me rendriez un réel service, d'autant plus que je ne connais pas M. Auguste de vue.

— C'est donc convenu, et, pour que ce soit plus facile de vous présenter, je dirai que vous êtes un de mes amis, que je vous ai connu dans le temps.

— C'est cela, et vous ferez mon éloge. Tenez, le matin du jour où j'entrerai chez vous, ce n'est pas seulement le vin blanc que je

d'une fluxion de poitrine. On demande un sursis qui est refusé.

Grâce à un concours de circonstances heureuses, le 3 avril, les Frères sont installés dans une maison libre.

Leurs 150 élèves les ont suivis ; aucun élève ne s'est présenté à l'école laïque qui n'a présentement que les quatre murs et ses trois maîtres laïques.

Tête de l'administration !

LAVAL. — Il vient de se passer à Laval un incident curieux relativement à une statue de la Vierge.

Un dissentiment assez vif s'était élevé récemment entre le maire de la ville et les jardinières ou dames de la Halle au sujet de cette statue, qui se trouvait sous le Vieux-Marché que l'on va démolir d'ici à quelques jours, et que la municipalité voulait faire transporter au Musée.

Soixante-dix jardinières se sont présentées au maire et ont réclamé la statue, disant qu'elle leur appartenait de temps immémorial.

Le maire n'ayant pu donner satisfaction aux dames de la Halle, l'affaire a été portée devant le Tribunal civil, qui a ordonné que la statue de *Notre-Dame-des-Halles* serait placée sous séquestre entre les mains de M. Hélie, curé archiprêtre de la cathédrale, lequel a pris les mesures nécessaires pour son enlèvement et l'a placée dans l'église où elle restera jusqu'à nouvel ordre.

RENNES. — Dans la nuit de samedi à dimanche, le palais de l'Université de Rennes a été dévalisé.

Les voleurs, qui doivent connaître admirablement les locaux, se sont introduits par une fenêtre du rez-de-chaussée, dont ils ont brisé un carreau pour pouvoir faire jouer l'espagnolette.

Ils ont emporté des tableaux d'une grande valeur dont la plupart richement encadrés.

Dans la salle des médailles et pièces de monnaie, ils ont dérobé plusieurs pièces précieuses.

L'une des médailles volées par eux n'est que la reproduction en métal doré d'une médaille de grande valeur exposée au musée du Louvre.

Le vol est estimé à 40,000 fr. On recherche activement les coupables.

UN CONCOURS MUSICAL

Un grand concours musical aura lieu les 15 et 16 août 1891, à Bourges.

Charles Gounod, le maître incontesté de la musique moderne, vient d'accepter la présidence d'honneur du Jury du concours de Bourges, dont la présidence effective est déjà dévolue à M. Wormser, l'éminent auteur de l'*Enfant prodigue*. Ces deux personnalités si sympathiques à nos Sociétés et au public formment, pour ainsi dire, un glorieux drapeau pour les fêtes musicales de Bourges. Avec de tels noms à leur tête, les organisateurs artistiques du concours ne peuvent que se surpasser.

TIRAGE FINANCIER

Tirage des obligations de la Ville de Paris 1871.

Le numéro 941,743 gagne 100,000 francs.

Les numéros 935,043, 900,365 gagnent chacun 50,000 francs.

Les numéros 1,285,194 — 1,156.610 — — 858,031 — 810,405 — 733,496 — 225,382 — 1,142,109 — 1,239,984 — 812,317 — 941,746, gagnent chacun 10,000 francs.

AVIS

A compter du 1er MAI 1891, les cinq Études de Notaires de Saumur seront, sans exception, *complètement fermées les dimanches et jours de fête*, sauf pour les adjudications et testaments urgents.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fête de l'Ascension

(7 mai 1891)

A l'occasion de la fête de l'Ascension, la Compagnie d'Orléans étendra la durée de validité de ses billets aller et retour de la manière suivante :

1° Les billets aller et retour réduits de 25 0/0 sur le prix ordinaire des places qui seront délivrés les mardi 5, mercredi 6, jeudi 7 et vendredi 8 mai, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du lundi 11 mai.

2° Les billets dits de Bains de mer qui, aux termes du tarif spécial A, n° 8 (§ II, alinéa A), ne sont délivrés que les vendredi, samedi et dimanche de chaque semaine, seront délivrés du mardi 5 mai inclus au samedi 9 mai inclus pour les stations balnéaire de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande, ces trois points inclus aux gares et stations :

1° De la ligne de Saint-Nazaire (exclu) à Tours ;

2° Des sections :

D'Angers à La Flèche ; de Sablé (exclu) à La Flèche ; de La Suze (exclu) à La Flèche ; de Baugé (inclus) à La Flèche ; du Mans (exclu) à Neuillé-Pont-Pierre : viâ La Flèche et Angers ; de Jumelles-Brion à Saumur : viâ Saumur ;

3° De la section de Saint-Antoine-du-Rocher (inclus) à Tours, viâ Tours ;

4° De la ligne de Nantes à Châteaubriant.

Ces billets seront indistinctement valables, pour le retour, jusqu'aux derniers trains du mardi 12 mai.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Les prix des billets sont les suivants :

Premier itinéraire : 1re classe, 225 fr. ; 2e classe, 170 fr.

Durée de validité : 45 jours.

Deuxième, troisième et quatrième itinéraires : 1re classe, 180 fr. ; 2e classe, 135 fr.

Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

Enfin, il est délivré de toute gare des Compagnies d'Orléans et du Midi, des billets aller et retour de 1re et 2e classes réduits de 25 0/0, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 19 avril 1891.

La semaine a été à peu près nulle pour les affaires et les cours n'ont subi aucune variation intéressante. Le 3 0/0 fait 94.65 ; le 4 1/2 0/0 105.75.

La Banque de Paris s'est inscrite de 810 à 815. Ce cours est loin d'être en rapport avec la quotité du dividende fixé, comme on sait, à 45 francs.

La Société Générale a fait preuve d'une fermeté très remarquée et n'a pas perdu un seul instant le cours de 483.75.

Le Crédit Lyonnais s'est tenu aux environs de 780, en légère amélioration sur la semaine précédente, résultat à signaler dans l'état du marché.

La Banque d'Escompte, un moment visée par la spéculation à la baisse, s'est relevée à 525.

Le Crédit Foncier fait 1,250.

Nous retrouvons le Crédit Mobilier à 410 avec tendances marquées à la hausse.

Le Crédit Foncier de Tunisie a effectué, depuis le commencement de l'année, pour plus de 200,000 fr. de prêts hypothécaires de premier ordre en Tunisie. L'importance des nouvelles affaires en préparation explique le départ pour Tunis de M. Chavoix, président du Conseil de cette Société.

Les obligations des Immeubles de France sont recherchées à 395 fr. C'est un cours propice à l'achat d'une valeur qui vaut au moins 450 francs.

C'est le samedi 25 avril que seront émises les 225,000 obligations de la Société des Tabacs Portugais. Elles sont au capital de 500 fr et munies de coupons semestriels de 11 fr. 25 échéant les 1er avril et 1er octobre de chaque année et remboursables en 35 ans par tirages au sort semestriels, en mars et septembre de chaque année.

Elles constituent une charge directe de l'Etat et jouissent de toutes les garanties et prérogatives afférentes aux titres de la Dette Publique Portugaise ; les sommes nécessaires au service des intérêts et de l'amortissement de ces obligations seront inscrites au budget de l'Etat.

La Société du Crédit Industriel et Commercial n'arrive pas à remonter le courant de baisse qui s'est manifestée depuis quelques jours sur ses actions qui ont perdu près de 80 fr. en une semaine.

L'assemblée générale de la Banque Internationale de Paris a eu lieu le 16 courant. Elle a approuvé toutes les propositions du Conseil et fixé à 30 fr. le dividende de l'exercice.

On a remarqué la bonne tenue des Chemins Portugais entre 465 et 470. L'augmentation des recettes suit une progression sensible.

L'obligation Porto-Rico s'est avancée à 282.50. Rappelons qu'un tirage aura lieu le 1er juin.

L'obligation Linarès à Alméria, ex-coupon de 7.50, s'est négociée à 263.

On continue à demander l'action Explosifs Fortis au cours de 30.50. Le rendement actuel des usines d'Hérenthals et de Portugal permet d'évaluer les bénéfices à 300,000 fr., soit 10 0/0 du capital versé.

Les parts de la Paris-Caracas se sont échangées à 110 fr. On sait que cette Société, constituée pour l'approvisionnement direct de Paris en bétail américain, réalise de gros bénéfices.

Sur le marché des mines on note les bonnes tendances de l'action Podiafra recherchée à 35.50 et 39 fr.

Les avis techniques reçus directement de la mine de Hafna ont fait progresser les cours de l'action à 180 fr. On prévoit les cours de 200 à 250 fr. dès que la Bourse aura repris son allure normale.

L'Hispano-Néerlandaise reste calme aux environs du pair.

Les charbonnages hongrois d'Urikany restent bien tenus à 238 et 240.

On signale d'assez nombreuses transactions sur les parts bénéficiaires du Crédit Provincial ; ces parts sont au porteur et ont droit à 35 0/0 des bénéfices nets annuels de la Société.

Le coupon n° 12 des obligations des Chemins de Fer Economiques sera mis en paiement le 1er mai prochain ; à la même date aura lieu le 6e tirage des obligations.

En dernière ressource !

Saint-Genis-Pouilly (Ain), le 19 septembre 1890.—Le Baume Victor m'a fait grand bien ; quatre jours après, les pieds ont été complètement désenflés. **J'avais fait tous les remèdes imaginables pour combattre ces rhumatismes,** ce n'est qu'en dernière ressource qu'on m'a conseillé le Baume Victor et je m'en suis très bien trouvé. Mon plus grand regret c'est de ne pas l'avoir connu plus tôt.

(Sig. lég.) LOUIS MERMIER.

COPIE DE LETTRES

SANS MOUILLAGE

Avec ce copie de lettres, il n'est pas nécessaire d'humecter le papier.

S'adresser au bureau du journal.

ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean, Saumur.

HUILE D'OLIVES, extra vierge, de Nice

Véritablement pure,	le 1/2 kilo	1 20
En bonbonnes de 5 kil.	—	1 10
— de 10 kil.	—	1 »

La maison ne vend qu'une seule qualité d'huile d'olives et la garantit absolument pure.

VINAIGRE BLANC d'Orléans,	le litre	» 50
— vieux	—	» 70
— de vin à l'estragon,	—	» 90

Les vinaigres à 0 70 et 0 90 sont garantis *pur vin*

Fabrique d'Engrais chimiques

DUBOIS-RONCE

DIPLÔMÉ-BREVETÉ

Au Pont-Fouchard, BAGNEUX, près Saumur

BADIGEON contre le *phylloxera* et les autres *insectes parasites* de la vigne et des arbres fruitiers.

Plus de 500 CERTIFICATS, 32 MÉDAILLES OR et ARGENT dans divers concours.

Le sac, **20 Fr.** pris au Pont-Fouchard, pour *une barrique de badigeon.*

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul *et dans toutes les bonnes Pharmacies.*

---

pierai, c'est aussi une belle douzaine de pieds-de-cheval.

— Des huîtres ! Je les adore. Vous verrez comme je serai éloquent. Comment vous appelez-vous ?

— John, répondit Piétro Ferrari.

— John ! C'est un nom tout à fait comme il faut pour un domestique qui arrive d'Amérique.

» Où vous aurai-je connu ?

— Avez-vous habité Le Havre ?

— Oui, j'y ai été cocher six mois, en 1873.

— C'est parfait. J'aurai été valet de pied dans la maison où vous vous occupiez des chevaux.

— C'est convenu. Allons au café du coin, où M. Auguste a l'habitude de prendre l'apéritif tous les jours à cette heure-ci.

— Allons ! répondit Ferrari.

M. Auguste était un grand garçon bellâtre dont la vue inspira au voyageur cette appréciation :

— Voilà un imbécile à prendre par des compliments.

Le premier valet de chambre, dès qu'il connut par le cocher le motif pour lequel le prétendu John venait le voir, et qu'il apprit les conditions auxquelles il se soumettait pour entrer dans la domesticité d'Odon Wegrow, répondit :

— Le service du deuxième valet de chambre actuel laisse à désirer. Je m'arrangerai pour vous donner sa place.

» Seulement, mon cher, il faut prendre une autre tournure que celle que vous avez en ce moment. Je vous excuse parce que vous arrivez de l'étranger. Sachez qu'à Paris un domestique qui demande à entrer comme valet de chambre dans une bonne maison, doit avoir le menton et les lèvres rasés et porter la barbe en côtelettes.

» Je parlerai de vous ce soir à Monsieur. Revenez me voir demain à ce café, à la même heure. Je vous dirai ce qui aura été convenu entre le comte et moi. A demain, John !

M. Auguste fit un geste de roi de tragédie, pour congédier le candidat domestique. Pourtant Ferrari ne se leva pas et ne partit pas immédiatement, ce qui surprit son interlocuteur, mais il dit :

— Ce terme de deuxième valet de chambre ne me représente, que d'une façon confuse, le service dont je serai chargé auprès du comte. Ayez donc l'obligeance de m'en détailler les attributions, afin qu'il n'y ait pas d'erreur.

— Voici en quoi consistera votre travail. Vous aurez soin de la garde-robe de Monsieur, vous brosserez ses habits, vous les rangerez ; vous ferez sa chambre, son cabinet de travail, son salon particulier ; vous lui monterez ses lettres ; vous vous tiendrez à sa disposition pour les courses dont il voudra vous charger. Quand il sortira le soir, c'est vous qui veillerez pour l'attendre. Vous aurez aussi à entretenir propres le grand salon de réception, la salle à manger, la galerie des fêtes. Dans les soirées, vous vous tiendrez dans le vestibule pour débarrasser les invités de leur pardessus ; vous aiderez au buffet...

— C'est bien, interrompit le faux John qui vit qu'il pourrait surveiller à sa guise tous les actes d'Odon Wegrow, depuis les lettres qu'il recevrait, jusqu'aux gens qui viendraient le visiter.

— A demain, monsieur Auguste ! dit Ferrari. Je compte sur vous pour plaider chaudement ma cause.

— A demain, John !

— Les imbéciles ! pensait l'explorateur en s'en allant. Ils ne soupçonnent pas quel ennemi ils vont introduire dans la place ! (*A suivre.*)

PAUL GODET, *propriétaire-gérant.*

MONITEUR DE LA BANQUE
ET DE LA BOURSE

PARIS — 173, rue Saint-Honoré — PARIS

25e Année

Revue économique et financière

Indépendante de toute société de crédit

Paraissant le dimanche et publiant tous les tirages autorisés par la loi

Cours complets des Valeurs en Bourse, en Banque, d'Assurances de Charbonnages et Minières; renseignements utiles; études sur toutes les valeurs; questions de jurisprudence financière; tableaux mensuels des coupons et de l'échelle de revenus des valeurs.

Cette revue est l'une des plus anciennes, des plus répandues.

ABONNEMENT : **SIX FRANCS PAR AN**
ÉTRANGER : DIX FRANCS

MARCHÉ DE SAUMUR DU SAMEDI 18 AVRIL 1891

Froment-commerce, l'hectolitre	22 —	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	21 60	Veau —	2 —
Méteil —	16 80	Mouton —	2 40
Seigle —	12 —	Porc —	1 60
Orge —	14 —	Poulets la couple	4 50
Avoine —	10 50	Dindonneaux —	16 —
Sarrasin —	— —	Canards —	6 —
Haricots blancs —	30 —	Oies —	10 —
Haricots rouges —	28 —	Beurre le kilog.	2 60
Fèves —	— —	Œufs la douzaine	0 70
Noix —	16 —	Foin, la charretée de 780 kilog.	75 —
Châtaignes —	— —	Luzerne —	75 —
Sel les 100 kil.	15 —	Paille —	35 —
Son —	16 —	Huile de noix, 50 kil.	130 —
Pommes de terre, la barrique,	12 —	Chanvre 1re qualité les 52 kilog. 500	— —
Farine, la culasse de 157 kilog.	63 —	id. 2e —	— —
Pain 1re qual., le kil.	— —	id. 3e —	— —
id. 2e id. 0 f. 36 66	— —	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 --
id. 3e id. 0 f. 35	— —	Charbon de terre —	4 50

Cours des Vins

Rouges.

Souzay et environs	la barrique	150 à 200
Champigny	—	150 à 200
Varrains	—	150 à 200
Bourgueil	—	160 à 200
Restigné	—	150 à 200
Chinon	—	130 à 150

Blancs.

Coteaux de Saumur	la barrique	200 à —
Ordinaires, environs de Saumur	—	135 à 140
Saint-Léger et environs	—	120 à 130
Varrains et environs	—	135 à 140
Le Puy-Notre-Dame et environs	—	115 à 120
La Vienne	—	115 à 120
Cidre de Bretagne	la barrique	40 à 45
Cidre de Normandie	—	45 à 50
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre	66
Vinaigre de vin	—	24

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire

	FROMENT	AVOINE
Angers,	de 21 75 à »» »»	de 11 »» à »» »»
Saumur,	de 20 80 à 21 50	de 10 50 à »» »»
Cholet,	de 21 25 à »» »»	de 9 25 à »» »»
Baugé,	de 19 50 à 20 »»	de 9 50 à 10 »»
Segré,	de 21 50 à 22 »»	de 10 50 à »» »»
Beaupréau,	de 21 »» à »» »»	de 9 75 à 10 »»
Montfaucon,	de 21 »» à »» »»	de 10 »» à »» »»
Montrevault,	de 21 »» à »» »»	de 10 »» à »» »»
Chemillé,	de 21 »» à »» »»	de »» »» à »» »»
Champtoceaux,	de 21 50 à »» »»	de 10 50 à »» »»
St-Florent-le-Vieil,	de 21 25 à »» »»	de 10 25 à »» »»
Vihiers,	de 21 »» à »» »»	de »» »» à »» »»
Brissac,	de 21 50 à »» »»	de 10 »» à 10 50
Chalonnes,	de 21 »» à »» »»	de »» »» à »» »»
Doué,	de 21 »» à »» »»	de »» »» à »» »»

Nantes, blés d'Algérie, de 24 50 à 25 »» les 100 kilos.
Bons blés français, de 26 50 à 27 50 les 100 kilos.

Tribunal de commerce de Saumur

Faillite Guignard

Par jugement en date du 20 avril 1891, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré en état de faillite le sieur Guignard-Manceau, négociant en vins à Villebernier.

L'ouverture de ladite faillite a été fixée provisoirement au jour du jugement.

M. Chapin a été nommé juge-commissaire et M. Proust syndic provisoire.

Pour extrait,
Le Commis-Greffier, E. FORTIER.

Etude de Me HATIN, notaire à Chouzé-sur-Loire.

A VENDRE

Meublé ou non meublé

LE JOLI CHATEAU
DES RÉAUX

Ayant appartenu à **Tallemant des Réaux.**

Ferme neuve, terres, prairies, vignes et bois, contenant **vingt-deux hectares** environ.

Le tout situé près la station de Port-Boulet (ligne de Paris à Nantes).

S'adresser, pour tous renseignements, à Me HATIN, *notaire.*

A CÉDER

Au centre d'une grande ville de l'Ouest

JOLI BAZAR

BIEN ACHALANDÉ

S'adresser : CH. D'HONDT, 1, rue Chevreul, Angers.

A LOUER
PETITE MAISON

16, rue Saint-Lazare.

S'adresser à M. SARGET, 14, rue Saint-Lazare.

A CÉDER de suite, pour cause de santé,
BON RESTAURANT, r. du Petit-Versailles, Saumur.— S'adresser à M. Ladignac, qui l'exploite.

Grande et Belle CAVE
A LOUER
Située rue de Fenet

S'adresser à M. TERRIEN aîné.

ENTREPOT
CIDRE de Bretagne
PREMIÈRE QUALITÉ
P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

ON DEMANDE une BONNE **DOMESTIQUE.**
S'adresser au bureau du journal.

A LA PETITE JEANNETTE
L. BLOUDEAU, chemisier bonnetier

ON DEMANDE un *Apprenti* nourri et logé si la famille l'exige.

Une maison de commerce de Saumur demande un **REPRESENTANT** sérieux pour les environs

S'adresser au bureau du journal.

UNE FEMME se propose comme *femme de journée* ou *pour la lessive.* — Bonnes références.

S'adresser à Mme DUFEU, chez M. Jublin, maître maçon, rue de la Visitation.

GUERISON

Certaine et Radicale de toutes les *Affections de la Peau* DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.

MÊME DES PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX *considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres*

Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste *Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires* à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Corresp.te

CRÉDIT A TOUT LE MONDE
PAR LA MAISON
L'ÉPARGNE POPULAIRE
SAUMUR — *87, rue d'Orléans* — **SAUMUR**

Agrandissement des Magasins et Baisse de Prix

La Maison de l'ÉPARGNE POPULAIRE est la seule qui délivre :

1 Bon de	15 fr.	contre un versement de	1 fr.	et 1 fr.	Par semaine jusqu'à Parfait paiement
1 —	20	—	2 »	1 »	
1 —	30	—	3 »	1 »	
1 —	40	—	10 »	1 50	
1 —	50	—	12 50	1 50	
1 —	60	—	15 »	2 »	
1 —	80	—	20 »	2 50	
1 —	100	—	25 »	3 »	
1 —	120	—	30 »	3 50	
1 —	140	—	35 »	4 »	
1 —	160	—	40 »	4 50	
1 —	180	—	45 »	4 50	
1 —	200	—	50 »	6 »	

Pour une somme supérieure à 200 francs, les clients sont priés de s'adresser au siège de l'Administration, où il leur sera fait des conditions spéciales.

La Maison de l'ÉPARGNE POPULAIRE livre à l'abonnement et au comptant toutes les marchandises concernant *l'Habillement pour hommes, femmes et enfants, le Meuble, la Draperie, la Toile, etc.*, en un mot tout ce qui concerne le ménage et la toilette.

Le Directeur-Propriétaire,
Ad COLLAS.

Épicerie Parisienne
IMBERT ET FILS
33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Camembert, double crème, la pièce	0.60	Hollande, croûte rouge 1/2 kil.	1.20
Coulommier, — —	0.80	Roquefort (ste des caves), —	1.60
Brie, 1er choix, 1/2 kil.	1.40	Gruyère, 1er choix, —	0.95
		— Emmenthal extra, —	1.30

DÉPOT du **TAPIOCA** granulé **BOURBON**, origine garantie par l'estampille de la douane;
Le ballotin, 250 grammes, **0.65**

GAUFRETTES AUX FRUITS (abricots, orange, citron et fraises),
Le 1/2 kil., **2 f. 90**
La boîte, **1 f. 20, 2 f. 20** et **3 f. 75**

LEON FRESCO
CHIRURGIEN-DENTISTE
68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable
DE
B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médaillé à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie **PAUL GODET,** *Saumur, 4, place du Marché-Noir.*

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 AVRIL

FONDS		VALEURS FRANÇAISES ACTIONS		Nord	1880 —	OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	94 50	Banque de France	4395 —	Orléans	1525 —	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	385 —	Compagnie parisienne du Gaz	521 —
3 0/0 1891	93 25	Banque d'Escompte	522 50	Ouest	1052 50	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	470 —	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	392 —
3 0/0 amortissable	95 —	Comptoir national d'Escompte	605 —	Compagnie parisienne du Gaz	13 0 —	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	479 50	Panama 6 0/0 1re série remb. à 1,000	25 75
4 1/2 1883	105 65	Crédit Foncier	1260 —	Transatlantique	557 50	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	466 —	— 6 0/0 2e série — —	24 —
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Industriel et Commercial	615 —	Canal de Panama	34 50	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	419 50	— obligations à lots	90 —
Oblig. 1855-60 3 0/0	540 —	Crédit Lyonnais	772 50	— Suez	2506 25	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	464 —	Suez 5 0/0 remboursable à 500	595 —
— 1865 4 0/0	520 —	Crédit Mobilier	401 25	VALEURS ÉTRANGÈRES		CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		FONDS ÉTRANGERS	
— 1869 3 0/0	412 —	Dépôts et Comptes courants	370 —	Autrichien 4 0/0 or	— —	Est 3 0/0 anc. r. à 500	441 --	Emprunt russe 1862 5 0/0	— —
— 1871 3 0/0	405 25	Société Générale	482 50	Dette d'Egypte 6 0/0	498 —	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	443 —	— 1889 4 0/0	100 50
— 1875 4 0/0	517 50	Est	925 —	Extérieur 4 0/0	76 50	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	447 —	Consolidés 4 0/0 1re série	98 65
— 1876 4 0/0	517 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1535 —	Hongrie 4 0/0 or	92 70	Nord 3 0/0 r. à 500	446 75	— — 2e —	— —
— 1886 3 0/0	408 75	Midi	1325 —	Italie 5 0/0	93 60	Orléans 3 0/0 r. à 500	444 50	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	
Bons de liquidation	522 —			Portugal 4 1/2 1888	401 —	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	442 50	Crédit foncier égypt 5 0/0 r. à 500	505 75

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur 1891

MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,